

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 10 décembre 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis ainsi que MM. Denis Vincent et Gabriel Parent.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 12-12-1137 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 10 décembre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 6.4 Assurances générales 2013
- 7.11 Assurance collective / Mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 7.12 Entente sur les conditions de travail des employés cadres / Autorisation de signature
- 7.13 Révision de la structure salariale / Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des employés cadres / Autorisation de signature
- 7.14 Lettre d'entente concernant le financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion à intervenir avec l'Association des employés cadres / Autorisation de signature
- 17.7 Politique d'accréditation des organismes oeuvrant dans la récupération de vêtements concernant l'implantation de cloches ou autres contenants à vêtements

Et en y retirant le point suivant :

- 18.6 Adoption / Règlement n° 1270-41 / Modification des dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Divers lots visés / Secteur Fief-Choisy à l'est de l'autoroute 40

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 novembre 2012 ainsi que la séance extraordinaire du 3 décembre 2012

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **4. AFFAIRES DU CONSEIL**

- 4.3 Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Dîner de Noël 2012 / Achat de billets
- 4.4 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés / Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière
- 4.5 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2012
- 4.8 Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées / Appui
- 4.9 Fondation de l'espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2012

#### **5. GREFFE**

- 5.1 Registre des déclarations des élus
- 5.2 Réclamation / Règlement du dossier / Dommages / 35-41, rue Brodeur
- 5.3 Réclamation / Règlement hors cour / 3-199, rue de l'Hôtel-de-ville

#### **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes
- 6.2 Virement au surplus accumulé affecté / Immeubles municipaux
- 6.3 Demande d'émission / Cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins
- 6.4 Assurances générales 2013

#### **7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Service des communications / Prolongation / Embauche temporaire / Chargée de communications
- 7.2 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants des patinoires extérieures et/ou patin libre à l'aréna
- 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Caissiers au Centre multisports
- 7.5 Divers services / Embauches temporaires / Agentes de bureau 2 et/ou secrétaires-réceptionnistes
- 7.6 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Caissière
- 7.7 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Voirie et signalisation
- 7.8 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.9 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Confirmation de poste / Journalière-opératrice-concierge
- 7.10 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 12 septembre 2012 - cols blancs
- 7.11 Assurance collective / Mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 7.12 Entente sur les conditions de travail des employés cadres / Autorisation de signature
- 7.13 Révision de la structure salariale / Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des employés cadres / Autorisation de signature
- 7.14 Lettre d'entente concernant le financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion à intervenir avec l'Association des employés cadres / Autorisation de signature

#### **8. COMMUNICATIONS**

#### **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

- 9.1 Contrat de soutien aux logiciels et progiciels pour l'année 2013 / ACCEO Solutions inc.

**10. ARTS ET CULTURE**

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-68 / Fourniture de chaises empilables pour la salle polyvalente au Centre multisports

**12. PROTECTION PUBLIQUE**

**13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-65 / Service de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux
- 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-39 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-08-64 / Entretien du réseau d'éclairage public
- 13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-10 / Fourniture de services d'un électricien
- 13.5 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-48 / Services de contrôle des animaux
- 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-18 / Réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée
- 13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-17 / Fourniture de services en arboriculture
- 13.8 Circulation / Modifications aux permissions de stationnement / Avenue Saint-Charles

**14. EAUX**

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-66 / Fourniture de produits chimiques (carbonate de soude) pour l'année 2013
- 14.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-69 / Fourniture de produits chimiques (polymère) pour l'année 2013

**15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1646.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le boulevard de la Gare et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1646
- 15.3 Ordre de changement n° 3 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n° 1643
- 15.4 Ordre de changement n° 7 / Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna / Règlement n° 1610
- 15.5 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 77 à 85 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.6 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 3, 4, 8.3 et 9 à 12 / Prise d'eau et conduite d'amenée / Règlement n° 1498
- 15.7 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 1 et 2 / Services professionnels / Prise d'eau et conduite d'amenée / Règlement n° 1498
- 15.8 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage (printemps-été 2013) / Règlements n°<sup>os</sup> 1652 et 1653
- 15.9 Autorisation / Transmission de plans et devis modifiés au MDDEP / Construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » / Lot 4 736 313 ptie / 9221-8676 Québec inc. / Règlement n° 1617

## 16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 21 novembre 2012
- 16.2 PIIA / 2909, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 12-11-183
- 16.3 Dérogation mineure / 2909, boulevard de la Gare / Enseignes à plat au mur / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 12-11-184
- 16.4 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 1133, route Harwood / Autorisation / Usage groupe commerce artériel (C3) – commerces de bois et matériaux de construction (6533) et quincailleries (6531) / Lot 1 543 640 / Zone I2-646 / CCU n° 12-11-185
- 16.5 PIIA / 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne sur poteau / Zone H5-420 / CCU n° 12-11-186
- 16.6 PIIA / 3040, boulevard de la Gare, local 20 / Nouvelles enseignes au mur / Lot 4 365 619 / Zone C3-1001 / CCU n° 12-11-187
- 16.7 Dérogation mineure / 564, avenue du Parc / Abri d'auto et remise / Lot 1 544 228 / Zone H1-736 / CCU n° 12-11-188
- 16.8 PIIA / 74, avenue Saint-Jean-Baptiste / Agrandissement de la résidence (lanière patrimoniale de l'avenue Saint-Jean-Baptiste) / Zone H1-713 / CCU n° 12-11-189
- 16.9 PIIA / 161, rue Meloche / Remplacement de matériaux extérieurs et agrandissement / Zone H1-839 / CCU n° 12-11-190
- 16.10 PIIA / 469, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Zone C2-248 / CCU n° 12-11-191
- 16.11 PIIA / 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne sur poteau / Zone I3-831 / CCU n° 12-11-192
- 16.12 PIIA / 54, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 116 / Nouvelle enseigne / Zone C3-302 / CCU n° 12-11-193
- 16.13 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 26 novembre 2012
- 16.14 PIIA / 1005, avenue André-Chartrand / Nouveau projet commercial / Lot 3 285 804 / Zone C2-415 / CCU n° 12-11-196
- 16.15 Dérogation mineure / 1005, avenue André-Chartrand / Aire de stationnement située en cour avant / Lot 3 285 804 / Zone C2-415 / CCU n° 12-11-197
- 16.16 Modifications au Règlement de zonage n° 1275, au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Avenue Marier / Diverses modifications à la zone I2-671, à l'affectation du sol et à l'aire d'urbanisation / Lot 3 743 808 / CCU n° 12-11-198
- 16.17 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Secteur de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier / Modification des zones P1-615, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653 et H1-664 / CCU n° 12-11-199
- 16.19 PIIA / 950, rue Valois / Nouvelle enseigne sur socle et concept d'affichage / Zone I2-651 / CCU n° 12-11-201
- 16.20 Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme / Janvier 2013 à décembre 2014 / Sièges impairs
- 16.21 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Élimination des phases de développement résidentiel

## 17. ENVIRONNEMENT

- 17.2 Collecte, transport et disposition de feuilles et résidus verts / Appel d'offres regroupé n° 401-110-12-41 / Modification du mode de facturation
- 17.7 Politique d'accréditation des organismes oeuvrant dans la récupération de vêtements concernant l'implantation de cloches ou autres contenants à vêtements

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1270-42 / Modification du programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1270-42 / Modification du programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-178 / Conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-178 / Conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-177 / Modification des limites des zones C2-756 et P1-706 / Création de la zone C2-758 / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1607-02 / Retrait de l'obligation d'inspection et d'entretien pour les systèmes secondaires avancés en aval du système de traitement tertiaire de désinfection par rayon ultraviolet
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1586 / Règlement sur les matières résiduelles

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**« ADOPTÉE »**

### **12-12-1138 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 novembre 2012;
- séance extraordinaire du 3 décembre 2012.

**« ADOPTÉE »**

### **12-12-1139 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **12-12-1140 CLUB DES AÎNÉS ASSOCIÉS DE VAUDREUIL-DORION / DÎNER DE NOËL 2012 / ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt dollars (20 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 14 décembre 2012 au sous-sol de l'église Sainte-Trinité;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**12-12-1141 COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS AUX CHATS ABANDONNÉS / CONTRÔLE DE LA PROLIFÉRATION DES CHATS ERRANTS / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés à l'égard d'une contribution financière de la Ville pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière ne dépassant pas mille cinq cents dollars (1 500 \$), incluant les taxes applicables, soit versée au Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

QUE cette somme soit versée sur présentation de pièces justificatives de services professionnels de vétérinaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1142 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES / SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / AIDE FINANCIÈRE 2012**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation de leurs différentes activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager et de soutenir les activités de cet organisme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) soit versé à Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'année 2012 pour la réalisation de leurs différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1143 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES / APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées dans le cadre de sa demande de subvention à Québec ami des aînés (Q.A.D.A);

CONSIDÉRANT la réalité du vieillissement de la population et la volonté de la Ville de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion donne son appui à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées dans le cadre de sa demande de subvention à Québec ami des aînés (Q.A.D.A) dans le but de mettre sur pied son programme de prévention sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert.

« ADOPTÉE »

**12-12-1144 FONDATION DE L'ESPOIR VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE 2012**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2012;

CONSIDÉRANT que la Fondation vient en aide aux personnes de la communauté dans le besoin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière soit versé à la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion afin d'aider les personnes et les familles dans le besoin qui traversent des moments difficiles;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1145 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

ATTENDU que l'article 5.3.5 du Règlement n°1631 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

**12-12-1146 RÉCLAMATION / RÈGLEMENT DU DOSSIER / DOMMAGES / 35-41, RUE BRODEUR**

CONSIDÉRANT la réclamation adressée à la Ville par M. Pierre Ménard pour des dommages causés par un employé de la Ville en lien avec des travaux exécutés au 35-41, rue Brodeur;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur par intérim du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille cinq cent cinquante-neuf dollars et soixante-quinze cents (1 559,75 \$), incluant les taxes applicables, soit remboursé à M. Pierre Ménard en règlement complet et final de sa réclamation, le tout conditionnellement à la signature d'un reçu-quittance et transaction;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1147 RÉCLAMATION / RÈGLEMENT HORS COUR / 3-199, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT le recours intenté par RBC Assurance et Jean-Paul Felx (demandeurs) contre la Ville de Vaudreuil-Dorion, dans le dossier de la Cour du Québec n° 500-22-117218-050, pour des dommages à la propriété sise au 3-199, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour des demandeurs dans cette affaire pour un montant en capital, intérêts et frais, de cinq mille dollars (5 000 \$);

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville d'accepter ladite offre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement de cinq mille dollars (5 000 \$) à titre de règlement complet et final, en capital, intérêts et frais, dans le dossier de la Cour du Québec n° 500-22-117218-050, pour des dommages à la propriété sise au 3-199, rue de l'Hôtel-de-Ville;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1148 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes présentée par le trésorier le 10 décembre 2012 totalisant un montant de deux millions deux cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-trois cents (2 269 197,43 \$).

**12-12-1149 VIREMENT AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ / IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que des investissements importants devront être réalisés au cours des prochaines années sur des immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de limiter l'effet de ces investissements sur le fardeau fiscal des contribuables de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un surplus accumulé non affecté disponible de trois millions quatre cent un mille trois cent soixante-neuf dollars (3 401 369 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

De transférer une somme de deux millions huit cent un mille sept cent soixante-douze dollars (2 801 772 \$) du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux.

« ADOPTÉE »

**12-12-1150 DEMANDE D'ÉMISSION / CARTES DE CRÉDIT ENTREPRISE VISA DESJARDINS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la directive administrative relative aux cartes de crédit en vertu de la résolution 12-10-885;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion présente à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) une demande d'émission de cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins;

QUE si une telle demande est acceptée par la FCDQ, la Ville de Vaudreuil-Dorion signe une Convention de services relative à l'émission de cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins;

QUE le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, est, par les présentes, désigné en tant qu'administrateur principal du programme de cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins et qu'en cette qualité, il est notamment autorisé à désigner les personnes aptes à l'assister dans la gestion des cartes affaires en ligne à titre d'administrateurs secondaires;

QUE le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, est, par les présentes, autorisé à signer, pour la Ville de Vaudreuil-Dorion et en son nom, tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

« ADOPTÉE »

#### **12-12-1151 ASSURANCES GÉNÉRALES 2013**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au montant de quatre cent mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars (400 698 \$), incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

#### **12-12-1152 SERVICE DES COMMUNICATIONS / PROLONGATION / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CHARGÉE DE COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1069;

CONSIDÉRANT le retour au travail de la titulaire du poste le 10 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> France Lavoie, directrice du Service des communications, à l'effet de prolonger la période d'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Rachel Tremblay;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation d'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Rachel Tremblay au poste de chargée de communications au sein du Service des communications, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2012 et budget 2013.

« ADOPTÉE »

**12-12-1153 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE  
TEMPORAIRE / TECHNICIENNE EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 27 novembre 2012;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Alexandrine Chevrier à titre de stagiaire au poste de technicienne en loisirs au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 5 décembre 2012, pour une durée de quatre cent cinquante heures (450 h), selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % du premier échelon de la classe), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à la suite de son stage, M<sup>me</sup> Alexandrine Chevrier soit embauchée temporairement à titre de technicienne en loisirs, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, dans le cadre d'un remplacement dû à la réorganisation temporaire de la division – Animation et programmation, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Chevrier devra compléter avec succès l'ensemble des cours du programme en techniques d'intervention en loisir auquel elle est inscrite actuellement pour gagner le taux horaire du technicien en loisirs prévu à la convention collective de travail en vigueur; dans le cas contraire, le taux horaire étudiant s'applique;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2012 et budget 2013.

« ADOPTÉE »

**12-12-1154 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES  
TEMPORAIRES / ÉTUDIANTS SURVEILLANTS DES PATINOIRES EXTÉRIEURES  
ET/OU PATIN LIBRE À L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT les recommandations d'embauche temporaire déposées le 22 novembre 2012 au Service des ressources humaines par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de MM. Philippe Corriveau, Benjamin Aubry, Charles Couture, Jesse Barker, Jordan Marion-Gallant et Marc-Olivier Landry à titre d'étudiants pour la surveillance des patinoires extérieures et/ou le patin libre à l'aréna, et ce, pour la période comprise entre le 15 décembre 2012 et le 30 mars 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale employé étudiant cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2012 et budget 2013.

« ADOPTÉE »

**12-12-1155 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES  
TEMPORAIRES / CAISSIERS AU CENTRE MULTISPORTS**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 22 novembre 2012 par M<sup>me</sup> Catherine Boyer-Dandurand, directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>mes</sup> Emmanuelle Rioux et Sophie-Anne Huard ainsi que de MM. Hugo Tremblay, Jérémie Brabant et Michael O'Cain à titre de caissiers(ères) pour les activités libres offertes au Centre multisports, et ce, pour la période comprise entre le 22 novembre 2012 et le 15 décembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1156    DIVERS SERVICES / EMBAUCHES TEMPORAIRES / AGENTES DE BUREAU 2  
ET/OU SECRÉTAIRES-RÉCEPTIONNISTES**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M<sup>mes</sup> Roberte Savoie, Jocelyne Deguire et Hélène Portelance à titre d'agentes de bureau 2 et/ou secrétaires-réceptionnistes au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1157    SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE  
TEMPORAIRE / CAISSIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 20 novembre 2012 par M<sup>me</sup> Catherine Boyer-Dandurand, directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Estelle Charette à titre de caissière au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 22 novembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1158    SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE /  
CONTREMAÎTRE – VOIRIE ET SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur par intérim du Service des travaux publics, en date du 29 novembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Sylvain Malo dans son poste de contremaître – Voirie et signalisation, et ce, à compter du 28 novembre 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Malo.

« ADOPTÉE »

**12-12-1159 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / MODIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 16 janvier 2012 en vertu de la résolution 12-01-018;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

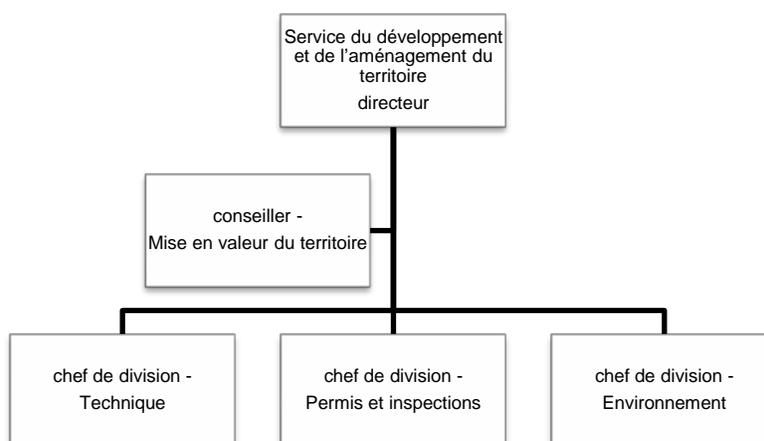
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QU'en conséquence, le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 10 décembre 2012 :

- chef de division – Mise en valeur du territoire;

QUE la Ville crée le poste suivant au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire :

- conseiller – Mise en valeur du territoire;

QU'il est entendu que le poste ci-haut mentionné devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

ET QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**12-12-1160 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS / CONFIRMATION DE POSTE / JOURNALIÈRE-OPÉRATRICE-CONCIERGE**

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement déposée au Service des ressources humaines le 23 novembre 2012 par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Annie Bergeron dans son poste de journalière-opératrice-concierge au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics, et ce, à compter du 5 décembre 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Bergeron.

« ADOPTÉE »

**12-12-1161 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2012 - COLS BLANCS**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs tenue le 12 septembre 2012 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**12-12-1162 ASSURANCE COLLECTIVE / MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que le 30 novembre dernier, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion fait partie de ce regroupement;

ATTENDU que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

« ADOPTÉE »

**12-12-1163 ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres convenue entre la Ville et l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**12-12-1164 RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE / LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion concernant la révision de la structure salariale dans un objectif de réalisation de l'équité interne et de son maintien et du maintien de l'équité salariale.

« ADOPTÉE »

**12-12-1165 LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LE FINANCEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion concernant le financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**12-12-1166 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET PROGICIELS POUR L'ANNÉE 2013 / ACCEO SOLUTIONS INC.**

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de soutien aux logiciels et progiciels de ACCEO Solutions inc. utilisés par le Service de la trésorerie et le Service des loisirs et de la vie communautaire doit être renouvelé pour l'année 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de soutien aux logiciels et progiciels n° RMU1187-07 et ses annexes soumis par la firme ACCEO Solutions inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, et ce, pour un montant de trente-huit mille cent quarante-sept dollars et soixante-dix-sept cents (38 147,77 \$), taxes applicables non comprises;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1167 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-68 / FOURNITURE DE CHAISES EMPILABLES POUR LA SALLE POLYVALENTE AU CENTRE MULTISPORTS**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de chaises empilables pour la salle polyvalente au Centre multisports, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 décembre 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-68;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.), 2383, rue Saint-Césaire, Mariville (Québec), J3M 1N9, pour la fourniture de chaises empilables pour la salle polyvalente au Centre multisports, et ce, pour un montant totalisant quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-deux cents (93 281,52 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-68;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-12-1168 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-65 / SERVICE DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux, six (6) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 décembre 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, quatre (4) des six (6) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-65;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence 2968-1913 Québec inc., division Service d'entretien d'immeubles Inter-Québec, 9235, rue Pierre-Bonne, Montréal (Québec), H1E 7J6, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux, et ce, pour un montant totalisant soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-onze cents (76 390,91 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-65;

QUE le contrat est adjugé pour une (1) année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, avec une option de prolongation de quatre (4) années additionnelles renouvelable une à la fois;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1169 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-39 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR SEIGNEURIE**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie adjugé par la résolution 11-09-797 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-39 adjugé à Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures - secteur Seigneurie, et ce, pour une année additionnelle, soit 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix forfaitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix forfaitaires soient ajustés selon les conditions énoncées au devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1170 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-64 / ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien du réseau d'éclairage public adjugé par la résolution 08-12-1089 est d'une durée de trois (3) ans finissant avec l'année 2011 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour une (1) année additionnelle en 2012 par la résolution 11-10-945;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-64 adjugé à Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée, 2222, avenue Charland Est, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour les services d'entretien du réseau d'éclairage public, et ce, pour une année additionnelle, soit 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1171 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-10 / FOURNITURE DE SERVICES D'UN ÉLECTRICIEN**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'un électricien adjugé par la résolution 12-03-275 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-10 adjugé à Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée, 2222, avenue Charland Est, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour la fourniture de services d'un électricien, et ce, pour une année additionnelle, soit 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires sont ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'un électricien pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1172 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-48 / SERVICES DE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de contrôle des animaux adjudgé par la résolution 11-11-1009 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-48 adjudgé à Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de contrôle des animaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires sont ajustés selon les conditions du devis;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de contrôle des animaux pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1173 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-18 / RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée adjudgé par la résolution 12-04-384 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-18 adjudgé à Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang St-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée, et ce, pour une année additionnelle, soit 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1174 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-17 / FOURNITURE DE SERVICES EN ARBORICULTURE**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services en arboriculture adjudgé par la résolution 12-04-383 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-17 adjudgé à Arbo-Design inc., 125, rang Sainte-Sophie, Oka (Québec), J0N 1E0, pour les services en arboriculture, et ce, pour une année additionnelle, soit 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services en arboriculture pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1175 CIRCULATION / MODIFICATIONS AUX PERMISSIONS DE STATIONNEMENT / AVENUE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT une demande pour lever la limitation de l'autorisation de stationnement de 90 minutes sur l'avenue Saint-Charles entre la rue Dumont et le chemin de fer;

CONSIDÉRANT une demande pour l'interdiction de stationnement sur une partie de l'aire de stationnement arrière de la place Dumont, entre 3 h et 7 h, tel que montré au plan feuillet F1 préparé par M. Maxime Wood en date du 7 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la levée de la limitation de l'autorisation de stationnement de 90 minutes des véhicules routiers sur l'avenue Saint-Charles entre la rue Dumont et le chemin de fer;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur une partie de l'aire de stationnement arrière de la place Dumont, entre 3 h et 7 h, tel que montré au plan feuillet F1 préparé par M. Maxime Wood en date du 7 décembre 2012;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**12-12-1176 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-66 / FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES (CARBONATE DE SOUDE) POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques (carbonate de soude) pour l'année 2013, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 décembre 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-66;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Brenntag Canada inc., 43, Jutland Road, Etobicoke (Ontario), M8Z 2G6, pour la fourniture de produits chimiques (carbonate de soude) pour l'année 2013, et ce, au prix unitaire de cinquante-huit cents et six dixièmes (0,586 \$) le kilogramme, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-66;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques (carbonate de soude) pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1177 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-69 / FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES (POLYMÈRE) POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques (polymère) pour l'année 2013, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 décembre 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-69;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Produits chimiques Erpac inc., 180, avenue Saint-Charles, bureau 110, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2L1, pour la fourniture de produits chimiques (polymère) pour l'année 2013, et ce, au prix unitaire de cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (5,90 \$) le kilogramme, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-69;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques (polymère) pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

**12-12-1178 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1646.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE LE BOULEVARD DE LA GARE ET LE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE / RÈGLEMENT N° 1646**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le boulevard de la Gare et le chemin de fer du Canadien Pacifique, cinq (5) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 6 décembre 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 6 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le boulevard de la Gare et le chemin de fer du Canadien Pacifique, et ce, pour un montant totalisant soixante-sept mille huit cent trente-cinq dollars et vingt-cinq cents (67 835,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1646.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1646.

« ADOPTÉE »

**12-12-1179 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 / RÈGLEMENT N° 1643**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 relié au projet « Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 – Règlement n° 1643 » totalisant un montant de cinquante-six mille cent trente et un dollars et soixante-treize cents (56 131,73 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1643.

« ADOPTÉE »

**12-12-1180 ORDRE DE CHANGEMENT N° 7 / DÉMOLITION DE LA CASERNE SUR LA RUE JEANNOTTE ET CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT POUR L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1610**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°7 relié au projet « Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna – Règlement n° 1610 » totalisant un montant de six cent cinquante-neuf dollars et soixante-douze cents (659,72 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1610.

« ADOPTÉE »

**12-12-1181 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 77 À 85 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1601**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 77 à 85 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n<sup>O</sup> 1601 » totalisant un montant de quatre-vingt-un mille quinze dollars et neuf cents (81 015,09 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1601.

« ADOPTÉE »

**12-12-1182 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 3, 4, 8.3 ET 9 À 12 / PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1498**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 3, 4, 8.3 et 9 à 12 reliés au projet « Prise d'eau et conduite d'amenée – Règlement n<sup>O</sup> 1498 » totalisant un crédit de deux cent trente-six mille quatre cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-six cents (236 457,86 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1498.

« ADOPTÉE »

**12-12-1183 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 1 ET 2 / SERVICES PROFESSIONNELS / PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1498**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 1 et 2 de services professionnels reliés au projet « Prise d'eau et conduite d'amenée – Règlement n<sup>O</sup> 1498 » totalisant un montant de vingt-trois mille trois dollars et quatre-vingt-huit cents (23 003,88 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1498.

« ADOPTÉE »

**12-12-1184 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE (PRINTEMPS-ÉTÉ 2013) / RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1652 ET 1653**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 6 décembre 2012 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres public à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage faisant l'objet des Règlements n<sup>os</sup> 1652 et 1653.

« ADOPTÉE »

**12-12-1185 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS MODIFIÉS AU MDDEP / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE / PROJET DOMICILIAIRE « LE ONZE DE LA GARE – PHASES 1 À 3 » / LOT 4 736 313 PTIE / 9221-8676 QUÉBEC INC. / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1617**

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » localisé au 3141 à 3185, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-148 autorisant la transmission des plans et devis de ce projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que ce projet a subi des modifications aux plans et devis et que ceux-ci sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que le promoteur « 9221-8676 Québec inc. » doit obtenir une modification d'autorisation émise par le MDDEP en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) pour les modifications apportées aux plans;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance d'une modification d'autorisation à être émise par le MDDEP ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est aussi nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant Equiluqs Ingénierie à transmettre les modifications apportées aux plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir la modification d'autorisation du MDDEP;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance d'une modification d'autorisation par ledit ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise la firme Equiluqs Ingénierie à transmettre au MDDEP, pour fins d'émission d'une modification d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, les plans et devis modifiés de ce projet, le tout conditionnellement à ce que ces documents soient accompagnés d'une lettre signée par le greffier autorisant la transmission desdits plans et devis et la non-objection de l'émission d'une modification d'autorisation par le MDDEP ainsi qu'une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

**12-12-1186 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2012**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 novembre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1187 PIIA / 2909, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLES ENSEIGNES / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-11-183**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-183 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2909, boulevard de la Gare, le projet de nouvelles enseignes tel que montré aux documents préparés en date du 13 novembre 2012 par Enseignes Leco ltée, option 1, le tout conditionnellement toutefois à ce que les enseignes au nombre de deux (2) par mur ayant frontage sur rue, contrairement à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une (1) seule enseigne par mur, fassent l'objet d'une dérogation mineure dûment approuvée par le Conseil municipal.

« ADOPTÉE »

**12-12-1188 DÉROGATION MINEURE / 2909, BOULEVARD DE LA GARE / ENSEIGNES À PLAT AU MUR / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-11-184**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe TDL Corporation;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-184 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 24 novembre 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2909, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2909, boulevard de la Gare, aux fins d'autoriser :

- deux (2) enseignes à plat sur le mur ayant façade sur rue en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une (1) seule enseigne par mur;
- deux (2) enseignes à plat sur le mur ayant front à l'aire de stationnement en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une (1) seule enseigne par mur.

« ADOPTÉE »

**12-12-1189 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 1133, ROUTE HARWOOD / AUTORISATION / USAGE GROUPE COMMERCE ARTÉRIEL (C3) – COMMERCES DE BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (6533) ET QUINCAILLERIES (6531) / LOT 1 543 640 / ZONE I2-646 / CCU N° 12-11-185**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-185 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275 dans le but d'autoriser à la grille des usages et normes de la zone I2-646 le groupe commerce artériel (C3) autorisant seulement les « commerces de bois et matériaux de construction (6533) et les quincailleries (6531) ».

« ADOPTÉE »

**12-12-1190 PIIA / 1139, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE H5-420 / CCU N° 12-11-186**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'affichage tel que montré au plan reçu en date du 9 octobre 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'enseigne pourra être constituée d'un boîtier en aluminium dont l'épaisseur ne pourra excéder 15 cm;
- l'éclairage devra être fait par réflexion seulement;
- le panneau « affichage » devra être enlevé, car il n'est pas autorisé.

« ADOPTÉE »

**12-12-1191 PIIA / 3040, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 20 / NOUVELLES ENSEIGNES AU MUR / LOT 4 365 619 / ZONE C3-1001 / CCU N° 12-11-187**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-187 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3040, boulevard de la Gare, local 20, le projet de nouvelles enseignes au mur tel que montré aux feuillets 1 de 2 et 2 de 2 préparés par la firme Dominion Signs en date du 24 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1192 DÉROGATION MINEURE / 564, AVENUE DU PARC / ABRI D'AUTO ET REMISE / LOT 1 544 228 / ZONE H1-736 / CCU N° 12-11-188**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Nawal Bassil;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-188 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 24 novembre 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 564, avenue du Parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 564, avenue du Parc, afin d'autoriser un abri d'auto situé à 0,47 mètre de la limite latérale de la propriété en dérogation à l'article 2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 0,60 mètre;

QUE soit toutefois refusée la demande de dérogation mineure à l'égard de la remise.

« ADOPTÉE »

**12-12-1193 PIIA / 74, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE / AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE (LANIÈRE PATRIMONIALE DE L'AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE) / ZONE H1-713 / CCU N° 12-11-189**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-189 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 74, avenue Saint-Jean-Baptiste, le projet d'agrandissement et de rénovation tel que présenté aux plans préparés par M. Gilles Ladouceur, T.P., dessins 1/5 à 5/5, en date du 24 mai 2012, à l'exception toutefois des rampes et garde-corps montrés au croquis soumis au comité qui devront être fabriqués en bois, peints en blanc par le requérant et conformes au Code national du bâtiment 1995.

« ADOPTÉE »

**12-12-1194 PIIA / 161, RUE MELOCHE / REMPLACEMENT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS ET AGRANDISSEMENT / ZONE H1-839 / CCU N° 12-11-190**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-190 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 161, rue Meloche, le projet de remplacement de matériaux extérieurs et d'agrandissement tel que montré au plan d'implantation R19012-1-3 portant la minute 11902 préparé par M. Benoît Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2012, ainsi que selon les plans d'élévations, dossier n° 12-009, préparés par M. Dominic Bouchard, dessinateur en architecture, en date du 12 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1195 PIIA / 469, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE C2-248 / CCU N° 12-11-191**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-191 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 469, avenue Saint-Charles, le projet d'affichage tel que montré au document PH-01 préparé par Latreille Enseigne en date du 28 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1196 PIIA / 3500, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE I3-831 / CCU N° 12-11-192**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-192 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de nouvelle enseigne sur poteau tel que montré au document préparé par Latreille Enseignes.

« ADOPTÉE »

**12-12-1197 PIIA / 54, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 116 / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C3-302 / CCU N° 12-11-193**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-193 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 54, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 116, le projet de nouvelle enseigne tel que montré au document préparé par « Sing Force », option A, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1198 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2012**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 26 novembre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1199 PIIA / 1005, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / NOUVEAU PROJET COMMERCIAL / LOT 3 285 804 / ZONE C2-415 / CCU N° 12-11-196**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-196 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1005, avenue André-Chartrand, le nouveau projet commercial tel que montré au document intitulé « Plaza Chartrand » préparé par les architectes Stendel + Reich, dossier 2012-1107, émis pour PIIA, et ce, sous réserve des exigences suivantes :

- le parement extérieur devra être du bloc architectural de couleur rouge tel que montré au document préparé par Stendel + Reich intitulé « Perspective – proposition – blocs architecturaux » daté du 22 novembre 2012 et les deux (2) murs arrières pourront être de fini de déclin de bois, de couleur identique ou comparable au bloc architectural des façades, tels que montrés au document préparé par Stendel + Reich intitulé « Perspective – proposition – simulé déclin de bois » daté du 26 novembre 2012;
- les équipements mécaniques situés sur le toit devront être dissimulés par une élévation des parapets ou par des écrans opaques légers, de couleur pâle, sur tous les côtés;
- l'aménagement paysager devra être bonifié, notamment du côté du boulevard de la Cité-des-Jeunes, tel que prescrit par l'article 3.2.15.6 d) du Règlement n° 1277 sur les PIIA;
- un espace vert avec bordure de béton devra être aménagé autour des contenants à déchets semi-enfouis;
- les enseignes devront être de type « lettres détachées » et l'enseigne pylône ne devra être éclairée que par réflexion.

« ADOPTÉE »

**12-12-1200 DÉROGATION MINEURE / 1005, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / AIRE DE STATIONNEMENT SITUÉE EN COUR AVANT / LOT 3 285 804 / ZONE C2-415 / CCU N° 12-11-197**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M.C. Bayview Investment inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-197 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 24 novembre 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1005, avenue André-Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1005, avenue André-Chartrand, afin d'autoriser une aire de stationnement située en cour avant à 0 mètre d'une limite d'emprise de rue alors que l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige 3 mètres et à 0 mètre d'une limite de propriété alors que le 3<sup>e</sup> paragraphe du même article exige 0,60 mètre.

« ADOPTÉE »

**12-12-1201 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275, AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270 ET AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / AVENUE MARIER / DIVERSES MODIFICATIONS À LA ZONE I2-671, À L'AFFECTATION DU SOL ET À L'AIRE D'URBANISATION / LOT 3 743 808 / CCU N° 12-11-198**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-198 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin :

- de modifier le Règlement de zonage n° 1275 dans le but de remplacer la grille des usages et normes de la zone I2-671 par la grille des usages et normes de la zone H2-671 et de remplacer, sur le plan de zonage, le numéro d'identification I2-671 par le numéro H2-671;
- de modifier le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 dans le but de remplacer l'affectation du sol « I-P » correspondant au lot 3 743 808 par l'affectation du sol « H-F »;
- d'autoriser le dépôt d'une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le but de prolonger l'aire d'urbanisation (Habitation) Phase 2 vers et sur le lot 3 743 808 correspondant à la zone I2-671.

« ADOPTÉE »

**12-12-1202 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / SECTEUR DE LA RUE DES TILLEULS ET DE L'AVENUE MARIER / MODIFICATION DES ZONES P1-615, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653 ET H1-664 / CCU N° 12-11-199**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-199 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'amender le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les zones P1-615, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653 et H1-664.

« ADOPTÉE »

**12-12-1203 PIIA / 950, RUE VALOIS / NOUVELLE ENSEIGNE SUR SOCLE ET CONCEPT D’AFFICHAGE / ZONE I2-651 / CCU N° 12-11-201**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-11-201 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 950, rue Valois, le projet d'enseigne sur socle et le concept d'affichage pour les enseignes murales tel que montré au document préparé par « Enseignes Dominion » le 29 octobre 2012 et le document préparé par Zinno Zappitelli architectes, élévation enseignes d'équipement futur, révision 4, le 26 novembre 2012.

« ADOPTÉE »

**12-12-1204 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME / JANVIER 2013 À DÉCEMBRE 2014 / SIÈGES IMPAIRS**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des sièges impairs a pris fin le 31 décembre 2012;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

DE reconduire le mandat de M. Paul Bégin au siège n° 1, de M. Guy Sauvé au siège n° 3 ainsi que celui de M. Ivan Besner au siège n° 5 pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

« ADOPTÉE »

**12-12-1205 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / ÉLIMINATION DES PHASES DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la phase I de développement résidentiel déterminée par le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est terminée;

CONSIDÉRANT que d'ici la fin de l'année 2012, 75 % de la phase II sera complétée;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'éliminer, le plus tôt possible, toutes les phases de développement contenues au schéma d'aménagement sur son territoire urbain afin de ne pas retarder son développement.

« ADOPTÉE »

**12-12-1206 COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS / APPEL D'OFFRES REGROUPÉ N° 401-110-12-41 / MODIFICATION DU MODE DE FACTURATION**

CONSIDÉRANT les résolutions 12-09-833 et 12-10-935 à l'égard d'un appel d'offres regroupé pour le service de collecte, transport et disposition des feuilles et résidus verts;

CONSIDÉRANT que selon le devis, les frais de disposition des feuilles et résidus verts devaient être facturés selon le tonnage total des quatre (4) villes du regroupement au prorata du nombre d'unités d'occupation de chacune des villes;

CONSIDÉRANT que pour la disposition, l'entrepreneur a été en mesure de peser les feuilles et résidus verts séparément pour chacune des villes et que ce dernier a facturé les villes selon leur tonnage réel et non selon les exigences prévues au devis;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur s'est montré favorable à maintenir, si les quatre (4) villes l'acceptent, ce mode de facturation pour la durée du contrat, et ce, sans frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division - Environnement et du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire pour modifier le mode de facturation;

CONSIDÉRANT qu'une modification au mode de facturation requiert que chacune des villes du regroupement adopte une résolution pour l'entériner;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre une directive à l'entrepreneur à l'effet que la facturation pour la disposition doit être selon le nombre de tonnes réelles de chacune des villes;

QUE cette modification au mode de facturation s'applique à l'ensemble des collectes prévues au devis;

QUE cette modification au mode de facturation ne modifie pas la facturation pour la portion des frais de collecte et de transport prévue au devis;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux autres villes du regroupement ainsi qu'à l'entrepreneur.

« ADOPTÉE »

**12-12-1207 POLITIQUE D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES OEUVRANT DANS LA RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CLOCHES OU AUTRES CONTENANTS À VÊTEMENTS**

CONSIDÉRANT que la Ville veut encourager la mise en valeur des matières résiduelles, notamment la mise en valeur des vêtements usagés;

CONSIDÉRANT que la Ville veut encourager les œuvres de bienfaisance;

CONSIDÉRANT que la Ville veut favoriser les organismes locaux;

CONSIDÉRANT que la récupération des vêtements par apport volontaire correspond à ces objectifs;

CONSIDÉRANT que la récupération des vêtements par apport volontaire doit être faite dans lieux achalandés et que les contenants de vêtements doivent être visibles pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que l'implantation de tels contenants doit être encadrée, notamment pour des raisons d'esthétisme, de propreté et de respect des propriétaires;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles encadre une partie de l'implantation de ces contenants;

CONSIDÉRANT que la Politique d'accréditation des organismes pouvant implanter de tels contenants a été élaborée par le Service du développement et de l'aménagement du territoire pour compléter l'encadrement relatif aux contenants de vêtements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adoptée la Politique d'accréditation des organismes œuvrant dans la récupération de vêtements concernant l'implantation de cloches ou autres contenants vêtements datée du 7 décembre 2012 présentée par le Service du développement et de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

**12-12-1208 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-42 / MODIFICATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-42 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour modifier le programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 janvier 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**12-12-1209 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-42 / MODIFICATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour modifier le programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare.

**12-12-1210 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-178 / CONFORMITÉ AVEC LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-178 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de le rendre conforme au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 janvier 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**12-12-1211 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-178 / CONFORMITÉ AVEC LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de le rendre conforme au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare.

**12-12-1212 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-177 / MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES C2-756 ET P1-706 / CRÉATION DE LA ZONE C2-758 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 novembre 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-177 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 10 décembre 2012 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-177 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites des zones C2-756 et P1-706 et de créer la zone C2-758 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**12-12-1213 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1607-02 / RETRAIT DE L'OBLIGATION D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN POUR LES SYSTÈMES SECONDAIRES AVANCÉS EN AVAL DU SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYON ULTRAVIOLET**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet en retirant à l'article 5.2 a) l'obligation d'inspection et d'entretien pour les systèmes secondaires avancés en aval du système de traitement tertiaire de désinfection par rayon ultraviolet.

**12-12-1214 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1586 / RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1586 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1586 intitulé :

« Règlement sur les matières résiduelles ».

« ADOPTÉE »

**12-12-1215 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**12-12-1216 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**12-12-1217 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 39 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier